

ZPS BASSE PLAINE DE L'AUDE

Espèces animales remarquables

Sterne naine

Sterna albifrons

PROTECTION

Espèce protégée en France
Annexe II (Conv. de Berne et Bonn)
Annexe I Directive Oiseaux

LIVRE ROUGE

Rare

DETERMINANTE ZNIEFF

OUI - >10 couples

Photo : X. Rufroy



Généralités

DESCRIPTION

Envergure : 41-47 cm

Longueur : 21-25 cm

Adulte nuptial : Front blanc et trait loreal noir. Bec jaune à petite pointe noire. Pattes jaune-orangé.

DISTRIBUTION

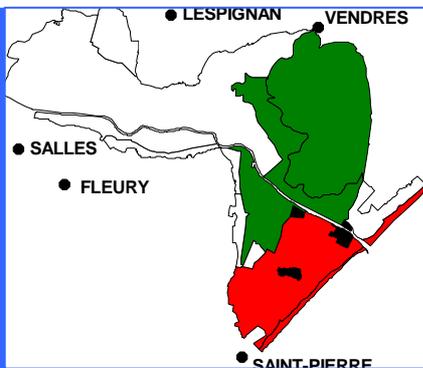
Languedoc-Roussillon : Espèce nicheuse dans l'Aude, l'Hérault, le Gard et les Pyrénées-Orientales

France : Pourtour méditerranéen, Finistère, Côtes d'Armor, Nord, Pays de la Loire, Centre, Bourgogne

ÉCOLOGIE

Les milieux fréquentés par l'espèce sont extrêmement typés : La Sterne naine a besoin pour se reproduire d'îlots sableux dénudés situés dans le lit des rivières ou sur le littoral. Les milieux artificiels tels que les salines peuvent offrir des sites de substitution très prisés. L'arrivée et l'installation tardive des oiseaux reproducteurs (mai pour les plus précoces) permet d'éviter une concurrence trop forte avec des Laridés et limite les risques d'inondation. Cependant, d'autres espèces, comme le Goéland leucophée jouent un rôle important de facteur limitant du succès de reproduction.

ZPS Basse Plaine de l'Aude



SITES DE REPRODUCTION

L'espèce ne se reproduit que sur la lagune et la plage de Pissevaches. Les effectifs sont très variables suivant les années, allant de 0 à 60 couples ces dix dernières années.

L'étang de Vendres, les marais des charrués et le cours de l'Aude constituent quant à eux des zones d'alimentation importantes pour l'espèce

Menaces et gestion

FACTEURS DE MENACES

- Concurrence avec d'autres espèces plus dynamiques (Goélands, mouettes rieuses)
- Inondations tardives immergeant les nichées
- Diminution de la qualité biologique des écosystèmes fluviaux et littoraux
- Abandon des salines, qui induit un arrêt de l'entretien des milieux. De plus l'activité industrielle assure une restriction de la fréquentation des sites
- Perturbations dues aux activités humaines, notamment celles liées au tourisme et aux sports nautiques

CONSERVATION

- Limitation des espèces concurrentes
- Entretien des sites de reproduction en configuration optimale pour fixer les colonies sur les zones protégées
- Surveillance des colonies de reproduction et l'aménagement de sites artificiels : créations d'îlots dans des sablières alluvionnaires réaménagés, installation de radeaux flottants
- Mise en place de protections réglementaires comme les arrêtés de protection de biotope pour éviter le dérangement des sites